



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/AC.31/1999/1  
9 février 1999  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

COMITÉ DU CONSEIL DE SÉCURITÉ CRÉÉ PAR  
LA RÉOLUTION 864 (1993) CONCERNANT  
LA SITUATION EN ANGOLA

NOTE VERBALE DATÉE DU 9 FÉVRIER 1999 ADRESSÉE AU COMITÉ  
PAR LA MISSION PERMANENTE DE BAHREÏN

La Mission permanente de l'État de Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 864 (1993) concernant la situation en Angola et a l'honneur de déclarer que le Gouvernement de l'État de Bahreïn a pris les mesures nécessaires pour donner effet aux dispositions des résolutions 1127 (1997) et 1173 (1998) du Conseil de sécurité.

-----